



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU ET DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 20 DÉCEMBRE 2017

La séance du Bureau, au cours de laquelle la **FA** était représentée par Bruno Collignon, a permis à la DGCL de présenter le tableau de suivi des textes qui ont fait l'objet d'une présentation au CSFPT, en ligne sur le site de la **FA**.

Notons que les textes concernant les ATSEM devraient être publiés au plus tard fin février 2018 et qu'une modification a été apportée à la demande de l'Association des Maires de France lors du passage de ce texte au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) le 13 décembre dernier. Cette modification porte sur la formulation relative aux missions confiées aux ATSEM, sans remettre en cause le fond du texte présenté le 15 novembre au CSFPT.

Le Bureau s'est également prononcé favorablement sur une demande conjointe de la CFDT, de FO, de la CGT et de la FA/SPP-PATS concernant la saisine du CSFPT sur les textes statutaires liés à la filière sapeurs-pompiers professionnels en vue d'établir un état des lieux de la réforme de 2012.

La FA s'est positionnée en soutien de cette demande, réaffirmant avec force que les questions statutaires au sein de la FPT relevaient de la compétence exclusive du CSFPT et de la DGCL et dénonçant une nouvelle fois le lobbying qui s'exerce dans le cadre de la Conférence nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS) sous la pression d'associations professionnelles et de syndicats non représentatifs dans le versant territorial !

La séance plénière s'est déroulée sous la présidence de Philippe Laurent, en présence notamment du Directeur général des Collectivités locales.

Martine Gretener et Bruno Collignon représentaient la **FA**.

Après avoir approuvé à l'unanimité moins l'abstention de la CFDT, le rapport du groupe de travail intitulé « *Revaloriser la catégorie A dans la Fonction publique territoriale* »* et ses 23 propositions, les membres du CSFPT ont été sollicités sur deux projets de décrets.



FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

1- Projet de décret relatif aux conditions de rattachement des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (ASE) et aux éducateurs de jeunes enfants (EJE) en vue des élections aux commissions administratives paritaires de la Fonction publique territoriale lors du prochain renouvellement général

Ce texte visait à permettre aux personnels concernés d'être à la fois éligibles et électeur·rice·s le 6 décembre 2018 pour les CAP de catégorie A malgré leur maintien jusqu'au 1^{er} février 2019 en catégorie B, du fait du report de l'accord PPCR décidé unilatéralement par le gouvernement.

Un vœu présenté conjointement par la CFDT, l'UNSA et la **FA** visait à obtenir l'intégration de ces agent·e·s en catégorie A au plus tard le 1^{er} décembre 2018.

La FA était prête à s'abstenir sur ce projet, sous réserve de l'acceptation de ce vœu par le gouvernement, dans l'objectif d'une part de garantir une intégration effective des ASE et des EJE en catégorie A avant les élections du 6 décembre, et d'autre part d'éviter l'organisation de nouvelles élections professionnelles dans les collectivités concernées (Conseils départementaux essentiellement).

Notons au passage que les ASE et les EJE, bien qu'étant élu·e·s en catégorie A par anticipation n'auraient pas eu le droit de siéger dans leur CAP avant leur intégration effective !

Le gouvernement ayant refusé toute ouverture sur ce dossier, ce texte a fait l'objet d'un vote défavorable à l'unanimité du CSFPT, sauf une abstention au sein du collège des employeurs.

2- Projet de décret modifiant le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

Après que les organisations syndicales aient rappelé leur volonté de voir supprimer les groupes hiérarchiques -un amendement de l'ensemble de la Formation spécialisée n° 2 visait d'ailleurs à supprimer le décret n° 95-1018- le représentant du gouvernement nous a indiqué que sur ce texte aucune adaptation n'était envisagée.

La FA s'est donc positionnée défavorablement, tout comme l'ensemble des organisations syndicales, sur ce projet, le collège des employeurs s'étant abstenu.

Compte tenu du vote défavorable unanime du collège des organisations syndicales, si le gouvernement souhaite maintenir ces deux projets de décrets, il devra les présenter lors de la prochaine séance plénière, à ce jour programmée le 14 février 2018.

Cette séance s'est terminée par un point d'information sur la compensation de la CSG présenté par le Directeur général des Collectivités locales. La **FA** diffusera dans les premiers jours du mois de janvier une note détaillée de ce dispositif qui vient de faire l'objet d'une note d'information ministérielle*.

Enfin, Monsieur Dorison est venu présenter aux membres du CSFPT le dispositif « logement intermédiaire » mis en place en Île-de-France pour les agent·e·s de l'État et qui est appelé à s'ouvrir sur l'ensemble du territoire et au sein des deux autres versants, dont le versant territorial.

Pour mémoire, il s'agit de permettre à des agent·e·s public·que·s ne pouvant pas prétendre à des logements sociaux de bénéficier de logements aux loyers accessibles dans des secteurs géographiques à très forte pression immobilière.

La prochaine réunion du Bureau du CSFPT se tiendra le 24 janvier 2018 afin de préparer la séance plénière du 14 février.

Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !

* En ligne sur le site de la **FA-FPT**